

Vienne, le 06 mai 2019

N/Réf : PDL/CLJ/PR/19 04 C 065

Objet : Enquête publique relative au Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) des Rives du Rhône

Madame, Monsieur

Le projet de Scot des Rives du Rhône a été arrêté le 14 février 2019.

Conformément à la réglementation en vigueur, une consultation des personnes publiques associées est en cours, et s'achèvera le 28 mai prochain. A l'issue de cette consultation, s'ouvrira la phase de l'enquête publique. Celle-ci se déroulera du mercredi 5 juin à 9h00 au vendredi 5 juillet à 17h00 inclus.

Un dossier d'enquête du projet de Schéma de Cohérence Territoriale sera disponible dans 11 lieux :

Lieux de l'enquête	Adresse
Syndicat Mixte des Rives du Rhône	Espace Saint Germain Bâtiment l'Orion 30 avenue Général Leclerc 38200 VIENNE
Vienne Condrieu Agglomération - Siège	Espace Saint Germain Bâtiment Antarès 30 avenue Général Leclerc 38200 VIENNE
Vienne Condrieu Agglomération - Maison des services publics de Condrieu	Maison des Services Publics 1 place des Droits de l'Homme 69420 CONDRIEU
Annonay Rhône Agglo	Château de la Lombardière 07430 DAVEZIEUX
Mairie de Serrières (pour Annonay Rhône Agglo)	15 avenue Jean Vernet 07340 SERRIERES
Communauté de communes entre Bièvre et Rhône	Rue du 19 mars 1962 38550 SAINT MAURICE L'EXIL



- Siège	
Communauté de communes entre Bièvre et Rhône - Antenne de Beaurepaire	28 rue Français 38270 BEAUREPAIRE
Communauté de communes Porte de DrômArdèche	ZA Les Iles 26241 SAINT-VALLIER
Mairie d'Hauterives (pour la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche)	10 place de la Mairie 26390 HAUTERIVES
Communauté de communes du Pilat Rhodanien	9, rue des prairies 42410 PELUSSIN
Mairie de Saint-Alban-d'Ay (pour la Communauté de Communes du Val d'Ay)	Le Village 07790 SAINT-ALBAN-D'AY

J'ai le plaisir de vous adresser ci-joint :

- **L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique**, qui doit être affiché en mairie dès réception et en tout état de cause au moins 15 jours avant le début de l'enquête publique (obligation légale). L'affichage est maintenu durant toute la durée de l'enquête.
- **L'avis d'enquête publique**, qui doit être affiché dans les lieux d'enquête dans les mêmes conditions que l'arrêté, mais aussi dans les autres lieux d'affichage légal de la commune.
- **Le formulaire de certificat d'affichage** à remplir et à restituer au Syndicat Mixte des Rives du Rhône dès la fin de l'enquête publique.

Nous vous transmettrons également 2ème quinzaine de mai des affiches et un support de communication. Je vous invite par ailleurs à communiquer largement sur l'enquête en vous appuyant sur ces supports : bulletin municipal, site internet, panneaux électroniques, distribution dans les boîtes aux lettres, ...

Je vous remercie par avance de votre collaboration, indispensable au bon déroulement de l'enquête et vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.

Philippe DELAPLACETTE
Président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône

